

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03683

Numéro SIREN : 798 775 078

Nom ou dénomination : 5A SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002731

5A SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 65 000 euros
Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret Immeuble Burolines, 31700 BLAGNAC
RCS TOULOUSE 798 775 078 (N° de gestion : 2013 B 03683)

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 5 FEVRIER 2021

LES SOUSSIGNÉS :

- La société 3AXX, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Jérôme BERTIN
- Monsieur Jérôme AUDOUIT
- Monsieur Jérôme BERTIN
- Monsieur Xavier DECOOL
- Monsieur Lionel FRAJUT

Détenant ensemble 650 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 5ASOLUTIONS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 5ASOLUTIONS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 31 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Réduction du capital social d'une somme de 8 000 euros par voie de rachat d'actions,
- Modalités de la réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de réduire le capital de HUIT MILLE euros (8 000 €), pour le ramener de SOIXANTE CINQ MILLE euros (65 000 €) à CINQUANTE SEPT MILLE euros (57 000 €), par voie de rachat par la Société et d'annulation de QUATRE-VINGTS actions de 100 euros de nominal chacune, appartenant à Monsieur Xavier DECOOL, au prix de 1 708 euros par action, soit un prix global de CENT TRENTE SIX MILLE SIX CENT QUARANTE euros (136 640 €).

Le prix sera payable comptant, au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de CENT VINGT-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE euros (128 640 €), sera imputé sur le compte « Autres Réserves ».

Cependant, la présente décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, sous la condition suspensive visée à la première décision, décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 7 – APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 5 février 2021 et de la décision en date du XX/XX/XXXX, le capital social a été réduit d'une somme de 8 000 euros pour être ramené de 65 000 euros à 57 000 euros par rachat et annulation de 80 actions.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE SEPT MILLE euros (57 000 €).

Il est divisé en 570 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même catégorie.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à BLAGNAC
Le 5 février 2021

Société 3AXX
Représente par Jérôme BERTIN

Jérôme AUDOUIT

Jérôme BERTIN

Xavier DECOOL

Lionel FRAJUT